



COMMISSION FOOTBALL LOISIR

Procès-Verbal n° 36

Réunion du **mardi 20 mai 2025**

Le Président : M. Julien LE DORAN
La Secrétaire : Mme Cathy DARDON
Présent : M. Georges PEZZOLI

ORDRE DU JOUR

- Enregistrement des résultats
- Questions diverses

CORRESPONDANCE

U.S. CUERS PIERREFEU : Déclarant forfait pour sa rencontre du 19.05.2025 c/ ET. CLARET MONTETY

INFORMATIONS

La finale de la Coupe du Var se déroulera **le vendredi 06 juin 2025 à 20h00 – Six-Fours Le Brusac**

2^{EME} PHASE DU CHAMPIONNAT

Les ½ finales du Championnat semaine du 10 au 13 juin 2025
La finale se déroulera le vendredi 20 juin 2025 (stade à déterminer)

GROUPE 1

Le calendrier est en ligne

Rattrapage : semaine 22 (du 26 au 30.05.2025)

Semaine 24 Du 10.06 au 13.06.2025	½ FINALE	1 ^{er} / 4 ^{ème}
	½ FINALE	2 ^{ème} / 3 ^{ème}

20 juin 2025	FINALE
---------------------	---------------

MATCHS REPOTES

A jouer 26.05.2025

ET. CLARET MONTETY / AS SIBLAS du 21.04.2025 (56044.1)

LA CADIERE / SP. C. LA RESERVE du 08.05.2025 (56053)

A jouer 05.06.2025

S.O. LONDAIS / HYERES F.C du 08.05.2025 (56081)

INFORMATIONS

PLANNING – CRENEAUX HORAIRES DES INSTALLATIONS – COORDONNEES DES RESPONSABLES :

Les clubs connaissant déjà les lieux, jours et heures de leurs matchs ainsi que les coordonnées des responsables d'équipes doivent nous les communiquer le plus rapidement possible.

DOUBLES LICENCES :

Les clubs ayant des joueurs possédant une double licence « Libre / Loisir » ou « Loisir / Futsal » doivent communiquer les noms, n° de licence et clubs d'appartenance de ceux-ci (même s'ils font partie du même club) au secrétariat du District par mail à secretariat@var.fff.fr

INSTALLATIONS SPORTIVES :

Les terrains et installations sportives doivent satisfaire aux dispositions légales et aux règlements fédéraux et régionaux en vigueur. Les clubs disputant les championnats Loisirs doivent disposer pleinement d'une installation classée par la F.F.F. Au minimum au niveau T7 et pour l'éclairage au niveau E7 minimum. Cette dernière disposition sera intégrée au règlement du Football Loisir.

CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS

TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

CLUB	JOUR	LIEU	HORAIRE
S.O. LONDAIS	JEUDI	Stade Guillaumont – La Londe	21h00
A.S. LA CIOTAT	VENDREDI	Stade V. Magri – la Ciotat	20h00
T. CLARET MONTETY	LUNDI	Stade des Lices – Toulon	20h00
U.S. CUERS PIERREFEU	JEUDI	Stade Loulou Gaffre - Pierrefeu	21h00
UNION MAHORAISE	VENDREDI	Stade de La Beaucaire – Toulon	20h00
U.S. LA CADIERE	JEUDI	Stade Gilbert Itrac – La Cadière	21h00
U.S. OLLIOULAISE	LUNDI	Stade Piemontesi – Ollioules	20h00
A.S. SIBLAS	LUNDI	Stade Saurin – Toulon	20h00
SIX FOURS LE BRUSC	JEUDI	Stade Baptiste – Six Fours	20h30
SP.C LA RESERVE	LUNDI	Ferme des Romarins – Toulon	20h00
A.S. ST CYR	JEUDI	Stade Sisco – St Cyr	20h45
HYERES F.C.	LUNDI	Stade Degioanni – Giens	21h00
AV.S MAR VIVO	MERCREDI	Stade Squillaci – la Seyne sur Mer	20h45
S.C. TOULON	MERCREDI	Stade Mercheyer – Toulon	20h15

JOUEURS SUSCEPTIBLES DE JOUER EN « LOISIR » AVEC :

- Soit une double licence « Libre » et « Loisir » »

- Soit une licence « Libre » pour les clubs ayant une section « Libre » et une section « Loisir »

- Soit une licence « Loisir » et une licence « Futsal »

CUERS PIERREFEU : M. GOUFFET Michel, licence N° 1726245600 joueur Libre et joueur loisir à « CUERS PIERREFEU » M. MAKLOUFI Mehdi, licence N°9604347329 joueur libre à « U.S.VAL ISSOLE » et joueur loisir à « CUERS PIERREFEU »

AV.S. MAR VIVO : M. DESCAREGA Toni, licence N° 1766232132 joueur Libre à l' « A.S. ST-CYR » et joueur loisir à « AV.S. MAR VIVO » et M. Vincent EUTROPE, licence N° 1796210420 joueur Libre et joueur loisir à « AV.S. MAR VIVO »

U.S OLLIOULAISE : M. Ali HABIBE, licence N° 1726249358 joueur Libre et Loisir à U.S OLLIOULAISE et THOREL Florian licence N° 2545666433 joueur Libre à A.S. SIGNES et Loisir à U.S OLLIOULAISE

SP.C LA RESERVE : M. Guillaume BRICARD, licence N° 2543425015 joueur Libre à l'« AV.S. MAR VIVO » et joueur loisir à SP.C LA RESERVE

S.C. TOULON : M. BARDOZ Geoffrey, licence N° 2544377593 joueur Loisir au S.C. TOULON et joueur Libre à U.S OLLIOULAISE, et DOB Riad, licence n° 146228870 joueur libre au S. C. TOULON et joueur libre à F. C. TOULON OUEST

U.S. LA CADIERE : M. VANEL Maxime, licence N° 240316356 joueur Loisir à « LA CADIERE » et joueur Libre au GAPEAU F.C. et SCORDATO Yoan licence N° 1776213309 joueur Libre et Loisir à LA CADIERE

ET DE CLARET MONTETY : M. OUEDRAOGO Michael, licence N° 1796211182 joueur libre à PIVOTTE SERINETTE et loisir à CLARET MONTETY.

S.C. LA RESERVE : M. CHADLI Ismahin, licence N° 1746215550 joueur libre à J.S. BERTHE et loisir à S.C. LA RESERVE

A.S. ST-CYR : M. DURA Jean-Laurent, licence N° 2545013803 et PARTOUCHE Guillaume, licence N°1776213495, joueurs libre et loisir à A.S. ST-CYR et M. BOUSSANDEL Hassouna, licence N°2543521824 joueur Loisir à l'A.S. ST-CYR et joueur Libre à l'E.S. LA CIOTAT

CONTACTS :

Le Président : M. LE DORAN Julien : 06 81 89 36 41

Désignation des arbitres : M. PEZZOLI Georges : 06 74 90 63 20

*Prochaine Réunion
Le mardi 27 mai 2025*

Le Président : **Julien LE DORAN**